

Trancher dans le vif

Les incertitudes de la mort à l'ère de la guillotine

Nicolas PICARD

Appelés à la Révolution à exercer leur expertise sur le meilleur moyen de procurer une mort « prompte et douce », les médecins engagent des relations ambiguës avec la guillotine. Anne Carol retrace les débats scientifiques et les enjeux éthiques et culturels des expériences menées sur les guillotins tout au long du XIXe siècle.

Recensé : Anne Carol, *Physiologie de la Veuve. Une histoire médicale de la guillotine*, Champ Vallon, coll. « La chose publique », 2012, 309 p., 27 €.

Plus de trente ans après la fin de la peine de mort, la guillotine continue de susciter une trouble fascination, que ce soit sur Internet, dans des expositions muséales ou dans des performances artistiques¹. Cet intérêt n'est pas seulement motivé par l'exotisme d'un châtiment appartenant à un passé révolu, et de très nombreux ouvrages, plus ou moins sérieux ou anecdotiques, se sont penchés sur cet instrument dès le moment où il s'est imposé en France comme le mode unique d'exécution des peines capitales de droit commun. Si cette fascination ne constitue pas le cœur de l'analyse de *Physiologie de la Veuve*, l'aspect traité ici par Anne Carol n'y est cependant pas étranger. Cet ouvrage revient en effet sur la place importante qu'a prise la décapitation par guillotine dans la recomposition des théories médicales – et par la suite, des imaginaires – sur la mort et la conscience à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle. La question de la souffrance ressentie par les suppliciés au moment où le couperet s'abat et celle d'une éventuelle survie des têtes coupées soulèvent dès les premières utilisations de la machine une inquiétude qui ne sera jamais véritablement levée.

S'interrogeant sur ces débats récurrents, Anne Carol montre que l'intérêt pour ce « secret de l'échafaud » s'inscrit dans un contexte où les médecins développent l'idée d'une mort conçue comme un arrêt progressif des fonctions vitales, et non plus comme un événement instantané². Ces nouvelles représentations vont entrer en collision avec l'image d'une machine vouée à ôter la vie « en un clin d'œil ». L'invention même de la guillotine s'inscrit dans l'investissement de la

¹ Par exemple cette offre factice de guillotine en kit : <http://www.iocose.org/works/sokkomb>

² Cette étude s'inscrit en effet dans le prolongement d'un précédent ouvrage consacré à la « conquête de la mort » par les médecins depuis le XVIIIe siècle, *Les médecins et la mort, XIXe-XXe siècle*, Aubier, « Collection historique », 2004. Elle prolonge aussi d'autres fils tirés dans « La mort vécue, entre littérature et médecine », Régis Bertrand, Jean-Noël Pelen (dir.), *Les narrations de la mort*, Publications de l'Université de Provence, 2005, p. 149-158 ; et surtout dans « Les expériences médicales sur les suppliciés au XIXe siècle », Régis Bertrand, Anne Carol (dir.), *L'exécution capitale. Une mort donnée en spectacle, XVIe-XXe siècle*, Publications de l'Université de Provence, 2003, p. 71-81.

justice pénale par les médecins au nom de leurs nouveaux savoirs, justifiant leur emprise croissante sur le gouvernement des hommes. L'angle de l'histoire médicale permet de revisiter des pans entiers du XIXe siècle, depuis les débats abolitionnistes jusqu'aux pratiques funéraires en passant par les spectacles de magie. Ce travail revient par ailleurs sur l'accumulation d'anecdotes sensationnelles et de relations apocryphes maintes fois reproduites, qui font aujourd'hui écran à la compréhension des premières confrontations entre médecins et mort pénale. C'est aussi le mérite de l'auteur d'en reprendre la généalogie, qui éclaire souvent davantage sur les angoisses liées à l'utilisation de la guillotine que sur la réalité des faits. Suivant une progression chronologique, l'ouvrage explore les trois principaux aspects de ces relations entre monde médical et mort pénale : l'implication de médecins dans la définition de la guillotine, les débats scientifiques autour de l'instantanéité de la mort par décapitation et leurs échos dans l'imaginaire collectif, et enfin les différents usages des corps des condamnés.

Le médecin au service du bourreau ?

L'auteur revient sur les débats autour du mode d'exécution qui ont eu lieu de 1789 à 1792, alors que les anciens supplices cèdent la place à des peines censées être plus douces et égalitaires. La médecine se serait ici trouvée « au service de la justice ». On sait que deux médecins, Guillotin et Louis, sont à l'origine de l'adoption de la guillotine, mais la nature de leur implication pose problème. Une interprétation soutenue principalement par les historiens de la médecine tente de réhabiliter la figure de Guillotin en diluant son action dans le contexte de l'humanisme philanthropique des élites de l'époque, tandis que la figure de Louis serait quant à elle minorée.³ L'autre approche ferait de la guillotine le fruit d'une « noce des savants et des bourreaux », d'une « coproduction médico-pénale » destinée à exploiter les « corps vils » des condamnés à fin d'expérimentation⁴. L'auteur avoue simplifier les positions pour les besoins de sa démonstration, et on peut regretter qu'elle ne discute pas plus avant ces travaux auxquels elle entend substituer sa propre approche.

D'après elle, en redéfinissant au cours du XVIII^e siècle la mort comme un processus incertain où les organes s'éteignent à des rythmes différents, les médecins ont suscité de nouvelles inquiétudes et le besoin croissant d'une expertise. Le passage de vie à trépas nécessite désormais un diagnostic. La « bonne mort » se laïcise : dorénavant, il s'agit de mourir rapidement et sans souffrance. Ainsi, ce n'est pas seulement en disciple de Beccaria et en réformateur du droit pénal que Guillotin se prononcerait pour un mode d'exécution modernisé : le volet « technique » de son intervention reflèterait une expertise médicale sur les moyens de procurer cette mort idéale. De même, c'est avant tout à l'auteur de la *Lettre sur la certitude des signes de la mort* que la Constituante s'adresserait lorsqu'elle consulte Antoine Louis afin de créer un dispositif permettant d'offrir une mort instantanée et indolore. Bien que les acteurs

³ La remise en cause d'une telle vulgate semble encore sensible pour une partie du corps médical, si on en juge par une recension de la *Revue médicale suisse* qui qualifie l'ouvrage d'Anne Carol d'« assez méchante entreprise », y voyant là non seulement l'indigne procès posthume de Guillotin, mais plus largement une attaque en règle contre l'ensemble de la profession. Cette critique attribuée à Anne Carol un ton polémique et émotionnel qu'on est bien en peine de retrouver dans son ouvrage, à la précision clinique... Cf. Jean-Yves Nau, « Comment faire rendre gorge au docteur Guillotin », *Revue médicale suisse*, 2012, p. 1478-1479 (<http://rms.medhyg.ch/numero-348-page-1478.htm>), 1526-1527 (<http://rms.medhyg.ch/numero-349-page-1526.htm>), 1574-1575 (<http://rms.medhyg.ch/numero-350-page-1574.htm>).

⁴ Grégoire Chamayou, *Les corps vils. Expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, La Découverte, coll. « Les empêcheurs de penser en rond », chap. 1.

révolutionnaires ne formulent pas explicitement les raisons de ce recours au célèbre chirurgien, la démonstration de l'auteur est assez convaincante. La détermination de la décapitation comme modalité d'exécution par la Constituante répond également à d'autres impératifs plus politiques (la valeur édifiante d'une telle décollation, le caractère noble et neuf du châtement). En tous les cas, les médecins n'apparaissent pas en position de demandeurs de corps ou d'expériences sur les suppliciés, et ce n'est que dans un deuxième temps que les expérimentations sur les corps des condamnés vont, dans certains contextes, se développer⁵.

L'investissement médical dans l'élaboration de la mort pénale ne s'arrête cependant pas à cette participation originelle : face aux questions et aux critiques portées à la guillotine, d'autres hommes de l'art étudient, en particulier pendant la deuxième moitié du XIXe siècle, les avantages et les inconvénients de modes d'exécutions alternatifs, exécution par balle, pendaison ou chaise électrique. Avec la proposition de recourir à des produits anesthésiants permettant d'euthanasier les criminels, le risque de confusion entre médecin et bourreau est plus important que jamais.

L'obsession de la survie des têtes coupées

En effet, il apparaît que l'objectif visé par la guillotine d'offrir une mort indolore, immédiate et « mécanique » a du mal à s'inscrire dans le cadre de la mort-processus dont les conceptions s'implantent dans les imaginaires, débouchant notamment sur la crainte de la mort apparente et des inhumations prématurées. Très vite, des doutes vont s'élever sur l'instantanéité de la mort par décapitation, et la question de la survie des têtes coupées va envahir les débats médicaux. La controverse de 1795, cantonnée aux milieux scientifiques, pose le cadre d'une durable opposition entre ceux qui suggèrent l'hypothèse d'une survie, même brève, et ceux qui défendent l'idée que la guillotine procure une mort « prompte et douce ». La réfutation opérée par ces derniers reste oblique, se positionnant sur des questions de douleur et de conscience et non sur le principe de la survie physiologique. Le doute n'est donc pas éteint, et il ne va cesser de renaître au fur et à mesure que de nouvelles techniques permettant d'explorer la frontière toujours plus incertaine entre la vie et la mort apparaissent, du galvanisme aux transfusions. Les corps guillotins servent de matériel expérimental pour discuter diverses théories, mais leur utilisation a invariablement tendance à dériver vers l'étude de la rémanence des fonctions vitales, ainsi que vers des mises en scènes macabres de « réanimation » des têtes coupées.

Échappant au champ scientifique, l'hypothèse de la survie du supplicé est périodiquement revivifiée par des expériences ponctuelles ainsi que par les réémergences du débat abolitionniste. Elle est de plus abondamment exploitée par la production artistique du XIXe siècle, du romantisme au symbolisme. L'auteur montre la « perméabilité entre culture médicale et culture tout court » (p. 119), car la mise en scène de cette survie, même dans le cadre purement fictionnel de la nouvelle fantastique ou du spectacle forain, n'en emprunte pas moins les données fournies par les discours scientifiques afin de gagner en crédibilité. Alors que les arguments du débat originel de 1795 ne se modifient guère, le retour obsessionnel sur le sujet témoigne de sa

⁵ À cet égard les propositions de Grégoire Chamayou, critiquées par Anne Carol, restent ambiguës, comme l'a montré Ariel Suhamy dans son compte rendu « Une histoire morale des cobayes humains », *La vie des idées*, paru le 11 décembre 2008 (<http://www.laviedesidees.fr/Une-histoire-morale-des-cobayes.html>). Chamayou ne dit pas que les médecins organisent d'emblée la mort pénale selon leurs protocoles, mais qu'ils vont chercher à « convertir » celle-ci en expérience (Chamayou, *op. cit.*, p. 47). C'est sur l'évaluation de la capacité et de la volonté des médecins à contrôler en amont les expérimentations que les deux positions divergent plus amplement (cf. sur les cas de Claude Bernard et de Magendie : Chamayou, *op. cit.*, p. 55 ; Carol, p. 256).

résonnance avec les angoisses d'une société marquée par la reconfiguration de l'imaginaire de la mort. Imprégnant désormais les représentations collectives, le « secret de l'échafaud » se transforme en débat de société à partir des années 1870, avec l'essor d'une presse populaire avide de sensations. Si cette survie était jusqu'alors évoquée comme un argument en faveur de l'abolition, certains journalistes en font désormais un élément permettant de satisfaire la soif vindicative de leurs lecteurs. Et, une fois de plus, la médecine est invitée à trancher, si l'on peut dire, le débat une fois pour toutes.

Le modèle d'une mort par inhibition, « fulgurante, instantanée et indolore » (p. 197) qui se développe en cette fin de siècle permet enfin de sortir du cadre de la mort-processus, annonçant le basculement de la localisation des signes cliniques de la mort des fonctions cardiaques et respiratoires vers l'activité cérébrale. Il réconcilie la guillotine avec son objectif affirmé et « devient l'interprétation quasi officielle (médicalement parlant) du supplice » (p. 198). Pour autant, le doute sur la survie ne cesse de susciter des échos tout au long du XXe siècle, alimentant dans la (science-) fiction le thème du savant fou : « les têtes coupées n'en finissent pas de mourir » (p. 204).

De l'avilissement au respect ?

Les différentes vagues d'expériences et de contre-expériences soulèvent aussi des problèmes éthiques, tournant autour du statut du corps du guillotiné. En théorie, le nouvel esprit pénal avait banni l'acharnement *post mortem* contre les corps. Les pratiques d'Ancien régime ont la vie dure, et l'infamie prive bien souvent les condamnés de sépulture. Alors que les idées utilitaristes s'épanouissent, ces corps indignes, mais bien portants, servent aux dissections classiques ou aux expérimentations, et finissent bien souvent dépecés, exhibés dans des collections à la finalité douteuse. Les conclusions d'Anne Carol semblent ici rejoindre en grande partie celles de Grégoire Chamayou sur les technologies d'avilissement comme procédé d'acquisition des corps humains à des fins expérimentales⁶. Mais d'une part, l'historienne relativise la spécificité des condamnés à mort comme « corps vils » dans un siècle marqué par un « irrespect » plus général pour le sort des cadavres. D'autre part, l'intérêt scientifique semble dans bien des cas n'être qu'un prétexte à ce qui apparaît à la fois comme une forme de prolongement de la peine, survivance de l'ère des supplices, et comme une appropriation récréative de ces restes, réduits à l'état de reliques ou de trophées. La fonction vindicative de l'usage médical de ces corps rencontre l'approbation d'une partie de l'opinion publique. Le guillotiné continue ainsi d'expier sa dette envers la société, bien après la mort, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien à lui prélever.

Cependant, l'avilissement est rarement total, et tout respect n'a pas déserté le sort fait aux dépouilles des suppliciés. Les carabins avides de chair fraîche doivent souvent passer sous les fourches caudines de coutumes mortuaires imposant un simulacre d'inhumation. L'expression du scandale devant les abus montre que ces procédés sont contestés. De même, les expériences de réanimation finissent par susciter une réprobation éthique à la fin du XIXe siècle : a-t-on le droit de chercher à prolonger l'éventuelle agonie des suppliciés ? Les considérations humanistes, l'abaissement des seuils de sensibilité s'accompagnent d'une évolution des pratiques funéraires. Dans l'ensemble de la société se développe une volonté de conserver le souvenir des défunts.

⁶ Grégoire Chamayou, *op. cit.*, p. 16-17.

L'essor des concessions et de l'embaumement participe de ce mouvement visant à assurer un repos éternel aux morts, repos qui passe par le respect de leur intégrité corporelle. Les condamnés sont eux aussi de plus en plus soucieux du sort réservé à leur dépouille et s'expriment à ce sujet, tentant, parfois avec succès, d'échapper au bistouri. Malgré leur mise à l'écart, les condamnés à mort n'échappent pas au mouvement général et bénéficient de cette nouvelle morale funéraire. Certains gestes deviennent dès lors intolérables.

Autant qu'une histoire médicale de la guillotine, Anne Carol nous propose ainsi une histoire culturelle et politique de la médecine montrant comment les théories et discours scientifiques modèlent dispositifs pénaux et représentations collectives. Longtemps marqué du sceau de l'anecdotique, l'étude des rapports entre médecins et guillotine nous dévoile l'évolution des rapports angoissés des Français avec la mort. Bien que l'étude s'arrête avec la Première guerre mondiale, les questions soulevées se prolongent au long du XXe siècle, l'expérience vécue par le supplicié au moment de la décollation suscite toujours un vif intérêt et certains lecteurs continueront peut-être, en refermant cet ouvrage, à s'interroger sur le lancinant « secret de l'échafaud »⁷.

Publié dans laviedesidees.fr, le 18 mars 2013

© laviedesidees.fr

⁷ Comme en témoignent les réactions sur un site de passionnés de la guillotine : <http://guillotine.cultureforum.net/t2415-parution-physiologie-de-la-veuve-anne-carol>